académie Bordeaux

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MEMENTO

# BP COIFFURE

## Examen ponctuel

## Session 2013

**Michèle TERRET**
Inspectrice de l'Education nationale *Sciences biologiques et sciences sociales appliquées*
Michele.Terret@ac-bordeaux.fr

# Sommaire


Page :

**1. LE REGLEMENT D'EXAMEN** 12

**2. RAPPEL SUR L'ORGANISATION DES EPREUVES PRATIQUES**
2.1-Les responsabilités des différents partenaires 4.5
2.2- Précisions sur le déroulement 6.7

**3. CONSIGNES AUX CANDIDATS POUR LES EPREUVES PRATIQUES** (note envoyée par le service des examens) 8.9

**4. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES MODELES** 10

**5. LES EPREUVES**

**5.1 . E1 : Création, couleur, coupe, coiffage**
- Règlement de l'épreuve 11.12
- Documents supports du dossier pour l'épreuve E1 13 à 18
- Consignes à l'attention du jury 19
- Grille d'évaluation de l'épreuve 20

**5.2. L'épreuve E2 : Modification durable de la forme**
- Règlement de l'épreuve 21
- Le dossier « projet » 22.23
- Consignes à l'attention du jury 24
- Grille d'évaluation de l'épreuve 25

**5.3. L'épreuve optionnelle E3 au choix du candidat**

**5.3.1. coiffure évènementielle**
- Règlement de l'épreuve 26
- Consignes à l'attention du jury 27
- Grille d'évaluation de l'épreuve 28

**5.3.2. Coupe homme et entretien du système pilo-facial**
- Règlement de l'épreuve 29
- Consignes à l'attention du jury 30
- Grille d'évaluation de l'épreuve 31

**5.4. U41 : vente conseil**
- Règlement de l'épreuve 32
- Consignes à l'attention du jury 33
- Grille d'évaluation de l'épreuve 34

**6. PRECIS ACADEMIQUE :** 35

# 1. LE RÉGLEMENT D'EXAMEN (rappel)

| **BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE** | | | CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics | | Formation continue en établissements publics habilités | | CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Épreuves | Unités | Coef. | Forme | Durée | Forme | Durée | Forme | Durée |
| E1 : Création, couleur, coupe, coiffage | U10 | **6** | Ponctuelle pratique | 2h30 | CCF | - | Ponctuelle pratique | 2h30 |
| E2 : Modification durable de la forme | U20 | **5** | CCF | 2h00 | CCF | - | Ponctuelle pratique | 2h00 |
| E3 : Épreuve professionnelle **optionnelle** au choix du candidat | | | | | | | | |
| Coiffure évènementielle | U30 A | **5** | Ponctuelle pratique | 1h | CCF | - | Ponctuelle pratique | 1h |
| **ou** | **ou** | | | | | | | |
| Coupe homme et entretien du système pilo-facial | U30 B | **5** | Ponctuelle pratique | 1h | CCF | - | Ponctuelle pratique | 1h |
| E4 : Gestion de l'entreprise | | **5** | | | | | | |
| S/E41Vente conseil | U41 | 2 | CCF | 10 min | CCF | - | Ponctuelle orale | 10 min |
| S/E42 Management et gestion d'un salon | U 42 | 3 | CCF | 3h | CCF | - | Ponctuelle écrite | 3h |
| E5 : Sciences - technologies et arts appliqués | | **8** | | | | | | |
| S/E51Sciences et technologies | U 51 | 6 | Ponctuelle écrite | 3h | CCF | - | Ponctuelle écrite | 3h |
| S/E52 Arts appliqués à la profession | U 52 | 2 | Ponctuelle écrite | 2h | CCF | - | Ponctuelle écrite | 2h |
| E6 Expression française et ouverture sur le monde | U 60 | **3** | Ponctuelle écrite | 3h | CCF | - | Ponctuelle écrite | 3h |
| Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1) | UF | | Orale | 15 min | Orale | 15 min | Orale | 15 min |

(1) seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

# 2. RAPPEL SUR L'ORGANISATION DES EPREUVES PRATIQUES

**Remarques générales** :

- Les téléphones portables sont interdits pour tous (candidats, modèles, membres jury) avant le début de l'épreuve.
- La prise de photo dans l'enceinte du centre d'examen est interdite.
- Un candidat qui arrive en retard ne compose pas (circulaire n°11-072 du 3 mai 2011).
- Aucune personne étrangère à l'examen ne pénètre dans les locaux réservés aux épreuves.

## 2.1-LES RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

### 2.1.1. LE CHEF DE CENTRE :

Le chef de centre est le proviseur ou le directeur du centre dans lequel se déroulent les épreuves pratiques de l'examen.

Il peut déléguer ses pouvoirs à l'un de ses collaborateurs dont le nom sera communiqué au service des examens.

Il doit veiller à ce que toute anomalie de fonctionnement soit signalée sur le procès-verbal par les surveillants, les membres de jury, les partenaires.

Il est responsable du bon déroulement des épreuves dans son centre.

### 2.1.2. LE CONSEILLER DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

Il sera aidé dans sa tâche **par un assistant, professeur de l'enseignement public**.

**Ses attributions :**

Il veille au bon **DÉROULEMENT** des épreuves pratiques de l'examen.

Il s'assure de la constitution des jurys avec les autres membres responsables avant l'arrivée des candidats.

De ce fait :

**Il organise <u>obligatoirement chaque matin</u>, avant le début des épreuves, une réunion de l'ensemble des membres des différents jurys pour leur communiquer les consignes de fonctionnement précisées par l'inspecteur (définition des épreuves, évaluation, fonctionnement des jurys, étude du sujet …) à partir des documents nationaux.**

**Il veille à ce que tous les modèles soient vérifiés avant le début de l'épreuve.**

Il peut être appelé à intervenir à la demande d'un jury d'évaluation, pour l'attribution définitive d'une note.

Il s'assure en fin d'épreuve que l'ensemble des documents (feuilles d'émargement, feuilles de notes, procès-verbaux…) qui lui ont été remis sont remplis avec soin et sans rature, que les notes inférieures à 10/20 sont justifiées.

Il collecte la totalité de ces documents et les confie au chef de centre ou à son délégué pour leur acheminement

Il <u>établit à la fin du déroulement quotidien des épreuves</u>, avec les partenaires du centre d'examen et les membres jury, <u>un compte rendu</u> mettant en évidence les points négatifs et les points positifs de la journée. <u>Ensemble, ils proposent des solutions crédibles et réglementaires pour l'amélioration de</u> <u>la session suivante</u>.

Il peut être amené à remplacer un membre jury en cas d'absence.

**<u>RAPPEL MODALITE REGLEMENTAIRE ( arrêté du 28/03/11 : création du BP Coiffure)</u>**

Pour l'ensemble des épreuves, il appartient au C.E.T. et/ou au professeur assistant, assisté(s) de deux membres du jury, de statuer sur la conformité du modèle :

- -En présence d'un modèle non conforme le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve (renseigner le document : « vérification du modèle »).
- -En l'absence d'un modèle le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

REMARQUES :

1. Dans les deux cas le candidat n'émarge pas. Il est non validé. Le diplôme ne lui sera pas délivré.
2. Le candidat pour lequel son modèle n'est pas arrivé attend près de sa salle d'affectation. Si le modèle arrive, il n'aura pas de temps supplémentaire pour réaliser son épreuve. Si le modèle n'arrive pas, ou s'il n'est pas conforme, le candidat ne compose pas cette épreuve. Il n'émarge pas. Il est non validé. Le diplôme ne lui sera pas délivré.

### 2.1.3. LE JURY D'ÉVALUATION :

Le jury d'évaluation est composé de deux membres : un professeur de l'enseignement public et/ou de l'enseignement privé et/ou d'un formateur de C.F.A. et/ou d'un professionnel.
Les enseignants et les professionnels **ne doivent en aucun cas évaluer** des candidats qu'ils auraient eu en formation ou en qualité de salarié dans leur entreprise. Ils doivent faire preuve d'honnêteté et le signaler aux responsables du centre. En cas d'impossibilité de remplacement, chacun s'engage à rester objectif.

**Ses attributions :**

Le jury évalue les travaux effectués par les candidats selon les instructions qui lui auront été données avant les épreuves (instructions conformes à la réglementation de l'examen et consignes précisées par l'inspecteur à partir des consignes nationales).

**La justification des notes est <u>obligatoire</u> pour toute note inférieure à 10/20.** Cette appréciation permettra au service gestionnaire de répondre précisément aux différents contentieux. Les grilles d'évaluation des épreuves pratiques seront totalement renseignées et complétées de façon lisible puis transmises au service des examens.

La notation de la réalisation de la couleur (U10) doit obligatoirement se faire au poste de travail du candidat, **le modèle ne doit pas être déplacé**.

Le jury attribue une note à chaque candidat. **En cas de désaccord entre les membres d'un jury pour l'attribution de cette note, il fait appel au CET et/ou au professeur assistant.**

- Chacune des grilles de notation permet d'évaluer 6 candidats.
- Les numéros des candidats ne seront pas pré-imprimés, le CET et/ou le professeur assistant les indiqueront, en respectant un ordre logique pour éviter les erreurs de saisie.
- La <u>note</u> harmonisée devra apparaître <u>sans aucune surcharge</u>.
- L'utilisation du « blanc Tipp-ex » n'est pas autorisée sur la feuille décision.
- Les absences seront indiquées en <u>rouge</u> de préférence comme suit : « Absent » sur la hauteur de la colonne.
- Les grilles d'évaluation seront obligatoirement collectées à chaque fin d'épreuve par le CET et/ou le professeur assistant. Il(s) respectera(ont) les consignes données par chaque académie.
-

**ATTENTION**

- **Tout candidat qui n'a pas son modèle, ou un modèle non conforme, ne peut passer l'épreuve. Sous son numéro sur la feuille « préparatoire » dans la colonne sera écrit « ne peut pas composer » et sur la feuille « définitive » sera noté : « non validé ».**

## 2.2-PRÉCISIONS SUR LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES PRATIQUES

### 2.2.1. LES CANDIDATS

**A. Retard d'un candidat à une épreuve (circulaire 11-072 du 3 mai 2011):**

**Les retards ne sont pas acceptés** sauf circonstances exceptionnelles. Le chef de centre prendra une décision en fonction de la situation. Les candidats admis à composer ne bénéficient pas de temps supplémentaire. Le procès-verbal donne la justification des retards acceptés (à signaler aux surveillants).

Procédures :

- Le candidat en retard, autorisé à composer à titre exceptionnel, émargera à coté de la mention « absent » et précisera l'heure d'arrivée, le surveillant notera cet évènement sur le PV.

**B. Matériel :**

Le candidat ne disposant pas du **matériel** (en totalité ou en partie) nécessaire au bon déroulement des épreuves ne compose pas. La note aux candidats précise que le candidat doit avoir matériels et produits capillaires pour l'épreuve qu'il passe. Cependant, si le matériel apporté par le candidat **devient défectueux**, le centre d'examen fournit un matériel de remplacement dans la mesure du possible.

**C. Fraude (Arrêté du 29 mai 1950 ; Loi du 23 décembre 1901):**

*Chaque DEC met en œuvre la procédure.*

### 2.2.2. LES MODELES

**A. Modèle non conforme à la définition de l'épreuve:**

Le jury refuse le modèle après avoir consulté le CET, et renseigne obligatoirement avec le candidat le document « vérification du modèle ». Ce document est joint au procès verbal.

**B. Absence de modèle:**

Tout candidat se présentant **sans modèle** pour le début de l'épreuve ne peut composer, même si l'absence du modèle est indépendante de sa volonté (certificat d'hospitalisation, de décès, etc.). Il ne pourra repasser les épreuves le lendemain ou à un autre moment. Il est non validé.

**C. Retard du modèle :**

En cas de retard du modèle, le candidat doit attendre près de sa salle d'affectation . Le modèle arrive , la durée de son épreuve reste inchangée (pas de temps supplémentaire), les surveillants noteront sur le PV l'heure d'arrivée du modèle. Le candidat qui sort du centre, ne sera pas accepté s'il revient avec un modèle. Le CANDIDAT ATTEND SOUS SURVEILLANCE. Dans la mesure où il sort, il est absent à l'épreuve.

**D. Hygiène et anomalies du cuir chevelu :**

Le modèle doit présenter une chevelure propre, sans parasite et sans pathologie grave du cuir chevelu. Le modèle sera refusé si, par mesure d'hygiène ou de sécurité, le candidat ne peut pas effectuer son travail (cas identique à absence de modèle, ou modèle non conforme).

**E. Note harmonisée :**

Les modèles quitteront la salle après l'harmonisation de la note entre les deux membres jury.

### 2.2.3. LES MEMBRES DU JURY

L'absence de membres du jury (professeurs ou professionnels) oblige le président du centre et le professeur assistant à constituer un nouveau jury. Ils le feront en respectant le principe d'un binôme d'évaluateurs d'origine différente, de sorte qu'il y ait au moins un formateur dans la commission. Lors de l'évaluation le ¼ de point est autorisé. La note harmonisée est arrondie au demi-point supérieur.

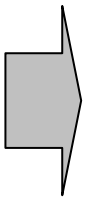

*Les jurys doivent évaluer l'effectif des candidats qui leur est attribué. Ils restent présents sur l'ensemble de l'épreuve.* ***En aucun cas ils ne communiquent entre membres jurys, devant les candidats et modèles pendant l'épreuve, et lors de l'évaluation en présence du modèle.*** *Les candidats sortent de la salle au moment de l'évaluation finale sur le modèle. Ce dernier part après la décision de la commission d'évaluation.*

L'harmonisation de la note finale se fait entre les deux évaluateurs. Un projet (U10), une fiche technique (U20) non conforme aux exigences de l'épreuve ne doit pas faire l'objet de commentaires vis-à-vis du candidat concerné. L'activateur n'est autorisé que si le candidat l'a prévu dans son projet.

**3. Consignes aux candidats pour les épreuves pratiques (document envoyé par le service des examens)**

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -**

***CONSIGNES AUX CANDIDATS POUR LES ÉPREUVES PRATIQUES***

**En l'absence de modèle ou en présence d'un modèle (vérifié avant le début des épreuves) non conforme, le candidat n'est pas autorisé à composer.**

**Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de sa majorité (pièce officielle d'identité).**

**REMARQUES : Les portables sont éteints avant le début de l'épreuve pour les candidat(e)s, comme pour les modèles. Tout (e) candidat(e) qui arrive en retard, épreuve commencée, ne passe pas son épreuve (circulaire N° : 2011-072 3-5-2011).**

**La prise de photos dans la salle comme dans l'enceinte du centre d'examen est interdite.**

| Intitulé de l'épreuve | Unité | Durée | Coeff | Modèle | Support à fournir | Structure de l'épreuve | Résultat | Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Création, couleur, coupe, coiffage | U10 | 2h30 | 6 | - Un seul modèle pour l'ensemble de l'épreuve<br>- Masculin ou féminin<br>- Majeur<br>- Pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête | Un émargement le candidat remet un dossier (dont les supports lui ont été envoyés par le service des examens)<br>Ce dossier n'est pas évalué mais sert à la commission d'évaluation pour évaluer la conformité de la réalisation par rapport au descriptif du dossier.<br>Le dossier comprend :<br>- Les 4 photos format 10x13cm pour face, profils, nuque du modèle avant épreuve.<br>- Une « poly - fiche » technique insérant :<br>* le projet de coupe<br>* le projet coloration<br>* la technique de coiffage sur des gabarits<br>- L'organisation et la planification envisagée du travail à réaliser pour le résultat attendu<br>- Les choix justifiés en termes de stylisme, visagisme, tendance au regard du projet pour le résultat attendu<br>L'attestation de lecture de la touche d'essai sera jointe en même temps que le dossier. | Le candidat gère le temps et l'ordre des opérations.<br>Coupe création personnalisée<br>Transformation de la couleur<br>Mise en valeur de la transformation par coiffage. | Raccourcissement de :<br>- 3cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin.<br>- 5cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin.<br>Modification sur la totalité de la chevelure de la couleur existante en début d'épreuve.<br>Minimum 2 hauteurs de ton visibles par rapport à la couleur dominante.<br>Effets de couleurs sur 1/4 minimum de la chevelure.<br>La couleur doit mettre en valeur la coupe création. | Coupe significativement différente de celle portée par le modèle par modification de « géométrie » de la coupe.<br>Le modèle doit avoir une longueur suffisante pour permettre le raccourcissement demandé.<br>Le candidat peut couper en non sur le 1/3 restant.<br>Pour atteindre ce résultat, le candidat doit mettre obligatoirement en œuvre :<br>Une technique de coloration d'oxydation<br>**et**<br>Une technique d'éclaircissement<br>Tous les types de mise en forme et coiffage sont acceptés.<br>Tous les produits de coiffage, de finition sont autorisés.<br>Le candidat qui veut réaliser une mise en plis, s'est signalé lors de son inscription. Il n'existe pas de temps additionnel pour la réaliser. |
| Modification durable de la forme | U20 | 2h00 | 5 | - Masculin ou féminin<br>- Majeur<br>- Pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête<br>- Longueur de cheveux suffisante pour la mise en œuvre des techniques de mise en forme durable | Fiche technique présentant le projet de transformation durable de la chevelure | Le candidat effectue la technique de mise en forme durable qui lui aura été communiquée 3 mois avant l'épreuve. | Réduction ou augmentation durable du volume de la chevelure sur 2/3 de la tête au minimum. | La transformation durable de la chevelure s'effectue sur les longueurs et non exclusivement sur les repousses.<br>La fiche technique est remise au moment de l'émargement.<br>Le candidat dispose de 2h00 pour transformer durablement la chevelure du modèle, la mettre en forme, la coiffer, la mettre en valeur. Il doit choisir des techniques qui lui permettent de réaliser dans le temps imparti le travail pour le résultat attendu.<br>- Un ajustement des longueurs est possible avant ou après la transformation.<br>- Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés. |

TOURNER LA PAGE S.V.P.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Coiffure événementielle | U30A | 1h00 | 5 | - Féminin<br>- Majeur<br>- Cheveux sur l'ensemble de la tête<br>- Longueur minimum de 15 cm sur 1/4 de la chevelure | | Le candidat réalise cette unité s'il l'a choisie à son inscription. | Réalisation originale, par la créativité du candidat qui met en valeur le modèle. | Techniques qui doivent être obligatoirement mises en œuvre :<br>- Crêpage<br>- Lissage<br>- Points de fixation (au minimum deux) (points d'attache et de fixation sont regroupés sous cette appellation)<br>D'autres techniques peuvent être associées au choix du candidat.<br>Le candidat peut utiliser :<br>- des postiches<br>**ou**<br>- des rajouts<br>**ou**<br>- des accessoires,<br>sans toutefois dépasser 1/4 du volume de la chevelure<br>Les postiches ou les rajouts sont coiffés sur place pendant l'épreuve.<br>Le shampoing aura été réalisé la veille.<br>Le modèle ne doit pas porter de tenue vestimentaire ou de maquillage liés à la coiffure événementielle. |
| Coupe homme et entretien du système pilo-facial | U30B | 1h00 | 5 | - Masculin<br>- Majeur<br>- Cheveux sur l'ensemble de la tête<br>- Longueur nécessaire pour le choix de la coupe : mode ou classique<br>- Non rasé depuis plusieurs jours sur la zone à travailler<br>- Coupe non préparée | Photo (format 10x15cm minimum) de la coupe que le candidat souhaite réaliser<br>(Inscrire votre nom et numéro candidat au dos) | Le candidat réalise cette unité s'il l'a choisie à son inscription. | Réalisation qui met en valeur le modèle par la créativité du candidat. | Le candidat réalise<br>- une coupe mode ou classique<br>**Et**<br>- un entretien du système pilo-facial comprenant :<br>• un travail de création<br>**et/ou**<br>• de taille de moustaches, bouc, barbe<br>**et/ou**<br>• un rasage de finition<br>Les sabots de tondeuses ne sont pas autorisés pour la chevelure comme pour la barbe.<br>En cas d'absence de photo fournie par le candidat la commission d'évaluation détermine la coupe, et fournit une photo adéquate. |

**Le candidat vient avec l'ensemble des produits capillaires, matériels pour réaliser les épreuves qu'il présente. Il doit posséder le minimum pour écrire. Les tablettes et tabourets sont mis à disposition dans chaque centre d'examen. En l'absence de produits, matériels, le candidat ne recevra aucun prêt du centre d'examen. Il ne compose pas.**
**Il est responsable de ses produits, matériels, affaires personnelles. Le centre d'examen décline toute responsabilité en cas de perte, de vol dans l'enceinte de l'établissement. Les notices d'emploi (en langue française) des produits techniques (coloration, forme) seront mises à disposition sur le poste de travail pour les membres du jury.**

## 4. Vérification de la conformité des modèles

| VÉRIFICATION DU MODÈLE | N° Candidat : |
|---|---|

Le modèle est vérifié avant le début de l'épreuve par les membres de la commission d'évaluation.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve si son modèle n'est pas conforme.

Il a été prévenu par le biais de la convocation et de la note aux candidats qui lui précisait les caractères de conformité pour chaque épreuve.

L'identification d'un seul caractère de non-conformité du modèle ne permet pas au candidat de passer l'épreuve.

Les membres de la commission d'évaluation attestent la non-conformité en signant ce document :

Le candidat atteste avoir pris connaissance des caractères de non-conformité de son modèle en signant ce document.

| Cocher | EPREUVES | CARACTÈRES DE NON-CONFORMITÉ (cocher) |
|---|---|---|
| | E1/U10 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE | - Le modèle n'est pas majeur ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas 2/3 de sa chevelure qui permettra une coupe de : - 3 cm modèle masculin ☐ - 5 cm modèle féminin ☐ |
| | E2/U20 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME | - Le modèle n'est pas majeur ☐ |
| | | - Le modèle présente une zone de la tête sans cheveux ☐ |
| | | - 2/3 de la chevelure ne présentent pas une longueur suffisante pour recevoir la technique forme durable ☐ |
| | E3/U30A : COIFFURE ÉVÉNEMENTIELLE | - Le modèle féminin n'est pas majeur ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas des cheveux sur l'ensemble de la tête ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas ¼ de la chevelure d'une longueur minimum de 15cm ☐ |
| | E3/U30B : COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTÈME PILO-FACIAL | - Le modèle masculin n'est pas majeur ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas des cheveux sur l'ensemble de la tête ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas la longueur suffisante pour réaliser la coupe choisie et refuse la photo fournie par les membres de la commission pour une autre coupe ☐ |
| | | - Le modèle ne possède pas la longueur de barbe suffisante sur la zone à travailler ☐ |
| | Date : | Horaire vague : |
| | Noms et signatures des membres de la commission d'évaluation : | Le candidat à pris connaissance.<br>Signature : |

| BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE - SESSION 2013 - | CONFORMITÉ DU MODÈLE |
|---|---|

# 5. LES EPREUVES

## 5.1. L'EPREUVE E1 :
## CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE :

### Durée 2heures30 - Coefficient : 6

**A. REGLEMENT DE L'EPREUVE :**

**Finalités et objectifs de l'épreuve**
Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Conception de nouvelles coiffures personnalisées
- Mise en œuvre de modification permanente de la couleur par éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration
- Mise en œuvre de techniques de coupe, de mise en forme
- Conception d'un coiffage personnalisé

**Forme ponctuelle : Pratique**
Elle comporte un shampoing, une coupe, une modification de couleur, une mise en forme et un coiffage.
Le candidat crée sur un modèle masculin ou féminin majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête :

● **Une coupe création personnalisée** par modification de la géométrie, significativement différente en terme de longueurs et de forme avec un raccourcissement de :

- 3 cm minimum sur les 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin
- 5 cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin

● **Une transformation de la couleur** de la totalité de la chevelure.
Le résultat doit faire apparaître une modification de la couleur du modèle en début d'épreuve. Cette modification doit être au minimum de deux hauteurs de tons visibles par rapport à la couleur dominante (naturelle ou artificielle). Elle est obligatoirement associée à une technique avec effets de couleur sur un quart minimum de la chevelure. La transformation doit mettre en valeur la coupe création.

Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la coloration d'oxydation et éclaircissement et éventuellement à la coloration semi-permanente. Tout type de chevelure est accepté.

● **Une mise en valeur de la transformation par coiffage**.
Tout type de mise en forme et de coiffage sont acceptés. Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Si le candidat souhaite réaliser une mise en plis, il convient de prévenir le service des examens au moment de l'inscription à l'examen. Aucun temps additionnel n'est prévu dans le temps de l'épreuve.

L'ensemble des techniques est effectué sur un même modèle. Durant l'épreuve, la gestion du temps et l'ordre des opérations sont laissés à l'appréciation du candidat en fonction de son projet.

En début d'épreuve, le candidat remet au jury un dossier complet sur son projet de réalisation. Ce dossier n'est pas évalué. Il permet au jury de connaître l'intention du candidat et de vérifier la conformité de la réalisation par rapport au projet.

Le dossier comporte :

- les photos (face, profils, nuque) du modèle avant l'épreuve : format 10 x 13 cm
- deux fiches techniques :
    - l'une présentant le projet de coupe
    - l'autre présentant le projet de couleur, précisant les hauteurs de tons et les reflets que le candidat souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- les techniques de coupe, coiffage, de modification de couleur qu'il souhaite mettre en œuvre,
- l'organisation et la planification envisagées
- les choix justifiés en terme de stylisme, de visagisme, les tendances au regard du projet.

Le service des examens communique aux candidats trois mois avant l'épreuve les documents support du dossier.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

En l'absence de dossier fourni par le candidat, celui-ci doit formaliser par écrit, à partir du document support fourni par le centre d'examen, son projet de création, coupe, couleur en début d'épreuve sans temps additionnel.

## B. Documents supports du dossier pour l'épreuve E1 ➔

**Académie de BORDEAUX** **Session 2013**

# BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

N° du candidat : .....

Date de l'épreuve :..... Centre d'examen : .....

## Epreuve E1/U10 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGEFEMME

Forme de l'évaluation : ponctuelle pratique
Durée : 2h30 Coeff : 6

Consignes d'élaboration du dossier :

- ..... Page 2 : Coller les quatre photos
- ..... Page 4 : Choisir la fiche adéquate au modèle : Féminin ou masculin (une seule fiche à compléteret à rendre
- ..... Page 3 : Etablir le diagnostic du modèle
- ..... Page 3 : Compléter le tableau justification des choix
- ..... Page 4 : A l'aide des quatre gabarits esquisser ou schématiser :
  - le projet de couleur d'oxydation et d'éclaircissement
  - le projet de coupe
  - le projet de coiffage
- Page 5 : Décrire la chronologie des procédures d'effets de couleur, de coupe et de coiffage
- Page 6 : Compléter la fiche touche(s) d'essai

*(aucune feuille supplémentaire ne sera acceptée)*

| Nom et Prénom des membres du jury | Fonction | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |

| | |
|---|---|
| Photo face | Photo profil gauche |
| Photo profildroit | Photo nuque |

# FICHES TECHNIQUES

## DIAGNOSTIC DU MODÈLE

***Cocher les cases correspondantes***

| **Etat du cuir chevelu** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Sain ☐** | **Sec ☐** | **Pelliculeux ☐** | **Gras ☐** | **Irrité ☐** |

**Carnation de la peau :** **Claire ☐** **Foncée ☐**

**CHEVEUX**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Nature** | **Fins** | | **Etat** | **Naturels** | |
| | **Moyens** | | | **Sensibilisés** | |
| | **Gros** | | | **Colorés** | |
| **Texture** | **Lisses** | | | **Méchés** | |
| | **Ondulés** | | | **Permanentés** | |
| | **Frisés** | | | **Lissés** | |
| **% de cheveux blancs :** **%** | | | | | |
| **Repousses :** **cm** | | | | | |
| **Couleur dominante** | **N° :** | | | | |
| | **Nom :** | | | | |
| | **Naturelle☐** | **Artificielle☐** | | | |

Résultat attendu du candidat :le reporter sur les zones des gabarits page 4.

## JUSTIFICATION DES CHOIX

**Justifier le résultat attendu de la coiffure par rapport au modèle, au stylisme, et aux tendances.**

# FICHES TECHNIQUES (suite)

MODÈLE FEMININ

**PROJET DE COULEUR**

**PROJET DE COUPE**

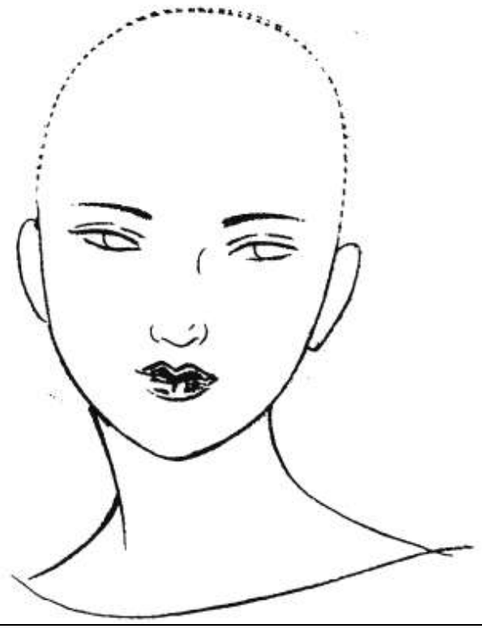

**Technique de coiffage** : le candidat choisit le ou les gabarits pour présenter sa technique de coi

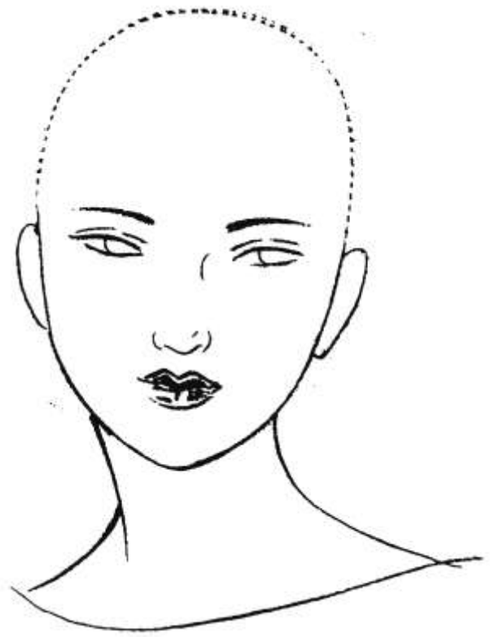

*Tracer une ligne entre chaque étape (le candidat gère le temps et l'ordre des opérations)* ***(Aucune page ne doit être ajoutée)***

| Organisation et planification envisagées des techniques mises en œuvre (étapes) | Description brève des techniques énoncées |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Etape 1 : | |

Touche(s) d'essai*(avec les différents produits colorants utilisés)*

**A REMPLIR PAR LE COIFFEUR** (candidat)

N° d'inscription du candidat : .....

Date : .....

Signature :

NOM de la (du) client(e) : .....
.....

Adresse : .....

Marque(s) de la(des) teinture(s) employée(s) :.....
Teinte(s) : .....

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LA (LE) CLIENT(E) :** (le modèle)

**EN GENERAL :**

1/ Vous a-t-on déjà appliqué une teinture capillaire ? ☐ OUI ☐ NON

2/ Si oui, depuis combien de temps ? ☐ moins 1 mois ☐plus de 2 mois ☐plus de 6 mois

3/ Avez vous eu une réaction ? ☐ Oui ☐ Non ☐ bénigne ☐ importante

**POUR AUJOURD'HUI** (ou jour de l'épreuve du candidat)

Conformément à l'article 7 du 16 août 1986 et de l'article R5221 du décret du 29 décembre 1988, une teinture ne peut être appliquée que si la touche d'essai a donné un résultat négatif.

1/ Vous a-t-on effectué la touche d'essai <u>48 heures</u> avant l'application de la(des) teinture(s) appliquée(s) ce jour ?

☐ OUI ☐NON

2/ Avez-vous eu une réaction ? ☐ OUI ☐ NON

Date : ……Signature (cliente) :

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -**

***CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CET ET PROFESSEURS ASSISTANTS***

**L'esprit de ce nouveau Brevet professionnel est d'évaluer le candidat pendant les épreuves dans une situation professionnelle proche du terrain. Les exigences de conformité du modèle et les contraintes techniques de réalisation existent mais sont moindres. Ce nouvel examen demande une ouverture à tous pour que l'évaluation prenne du sens au niveau professionnel.**

| E1/U10 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE | | |
|---|---|---|
| Technique / Support | Conformité | Observations/Commentaires |
| Dossier | Avant l'épreuve : le dossier doit être rendu complet par le candidat au moment de l'émargement, sans ajout de feuille supplémentaire. | En l'absence de dossier (ou dossier incomplet) fourni par le candidat, ce dernier renseigne sur place le dossier ou la partie manquante qui lui sera remis **dès le début de l'épreuve**, sans temps additionnel. |
| Touche(s) d'essai | Avant l'épreuve : l'attestation de la (des) touche(s) d'essai est rendue en même temps que le dossier. | - Le candidat a interprété le résultat et l'a formalisé sur l'attestation<br>- Les membres du jury vérifient l'interprétation de la touche d'essai.<br>- Un résultat touche d'essai positif : le candidat ne réalise pas la couleur. Il obtient zéro à la compétence C34<br>- Une touche d'essai effectuée, une attestation non renseignée, la vérification est faite par le jury. Une attestation est donnée sur place au candidat, qu'il renseigne sans temps additionnel.<br>- Une touche d'essai non effectuée : le candidat ne réalise pas la couleur. Il obtient zéro à C34. |
| Modèle | - Majeur<br>- Masculin ou féminin<br>- 2/3 de la chevelure permet une coupe :<br>• de 3cm minimum pour un modèle homme<br>• de 5cm minimum pour un modèle femme | - Si le modèle n'est pas conforme, le candidat ne compose pas. Il n'émarge pas. Les membres du jury signalent sur le document « vérification du modèle » la non-conformité. Le document est joint au procès verbal.<br>Le candidat est non validé et le diplôme ne peut lui être délivré. |
| Coupe | Le candidat raccourcit la chevelure de 3cm (homme) ou 5cm (femme) au minimum sur 2/3 de la chevelure.<br><br>Résultat : transformation de la coupe d'origine | - Le candidat doit transformer la coupe d'origine en changeant la géométrie de la technique de coupe et en diminuant les longueurs.<br>* Raccourcissement<br>- 3cm minimum sur 2/3 de la chevelure d'un modèle masculin<br>- 5cm minimum sur 2/3 de la chevelure d'un modèle féminin<br>- Le candidat fait ce qu'il veut sur le 1/3 restant de la chevelure.<br>- La coupe n'est pas fouillée<br>- La transformation de la coupe n'est pas significative : note obtenue à C361 est divisé par 2.<br>-La longueur à couper n'est pas respectée : la note à C361 est divisée par 2.<br>- Transformation et longueur à couper non respectées : note 0 à C361 |
| Couleur | Pendant l'épreuve :<br>Mettre en œuvre<br>Une technique coloration d'oxydation<br>**Et**<br>Une technique d'éclaircissement ((balayage, mèches, gommage, nettoyage, flash, painting : toute technique qui utilise un oxydant (type persels))<br><br>Après l'épreuve :<br>Obtention de deux tons d'écart par rapport à la couleur dominante d'origine<br><br>Effets de couleur sur ¼ de la chevelure au minimum | - Le candidat ne met pas en œuvre l'une des deux techniques demandées, il obtient zéro à C34.<br><br>- Le candidat n'obtient pas deux tons d'écart par rapport à la couleur dominante d'origine : il a zéro à C34<br>- Le candidat n'obtient pas d'effets de couleur sur ¼ de la chevelure : il obtient zéro à C34<br>- Le candidat obtient insuffisamment d'effets de couleurs (vraiment < à ¼) : note C34 divisée par 2. |

| BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE | Notation individuelle |
| --- | --- |

## 5.2. L'EPREUVE E2 : Modification durable de la forme

## Durée 2heures30 - Coefficient : 6

**A. REGLEMENT DE L'EPREUVE** :

**Finalités et objectifs de l'épreuve**
Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- mise en œuvre de soins capillaires
- mise en œuvre de techniques de modification durable de la forme
- mise en œuvre des techniques de mise en forme et de coiffage

**Forme de l'évaluation : Pratique**
**Ponctuelle :**
Le candidat réalise, sur un modèle masculin ou féminin majeur, des techniques :

- de transformation durable de la forme (frisage ou défrisage/lissage durable…)
- de mise en forme et de coiffage mettant en valeur le résultat.

Eventuellement un ajustement de coupe pourra être réalisé avant ou après selon la transformation.
Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Le modèle doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire à la mise en œuvre des techniques de mise en forme durable. La transformation doit permettre d'obtenir une réduction ou une augmentation durable du volume de la chevelure sur deux tiers de la tête environ.

Le candidat doit remettre en début d'épreuve la fiche technique présentant le projet de transformation durable qu'il réalisera sur son modèle.

Le service des examens informe le candidat de la technique de mise en forme durable retenue (frisage ou défrisage/lissage durable…) 3 mois avant l'épreuve et lui communique le document support.

***Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :***

- ***en l'absence du modèle***
- ***en présence d'un modèle non conforme***

***La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.***

## B. Documents supports du dossier pour l'épreuve E2 ➔

| ACADEMIE DE BORDEAUX : BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE | |
|---|---|
| **E2/U20 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME** | **Coefficient : 5** |
| **Durée : 2h00** | **SESSION 2013** |

N° du candidat :

**À remettre aux surveillants au moment de l'émargement après avoir coché les cases.**
**Le produit professionnel sera apporté dans son emballage d'origine ainsi que la notice d'emploi en langue française.**

| **DIAGNOSTIC FEMME** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Etat du cuir chevelu | ☐ **Sain** | ☐ **Gras** | ☐ **Sec** | ☐ **Pelliculeux** | ☐ **Autre : préciser.....** |
| Texture des cheveux | ☐ **Gros** | ☐ **Moyens** | ☐ **Fins** | | ☐ **Autre : préciser.....** |
| Etat des cheveux | ☐ **Colorés** | ☐ **Décolorés** | ☐ **Méchés** | | ☐ **Autre : préciser.....** |
| Nature des cheveux | ☐ **Naturels** | | ☐ **Sensibilisés** | | ☐ **Très sensibilisés** |

**Renseigner la fiche technique pour la mise en forme durable demandée.**

| **FICHE TECHNIQUE**<br>**Frisage** | |
|---|---|
| Technique et méthode choisies | ☐ **Classique** ☐ **Directionnelle**<br>**Autre : préciser.....**<br>☐ **Directe** ☐ **Indirecte** |
| Produits utilisés | **Protection pré forme :** ☐ **Oui** ☐ **Non**<br>**Réducteur :** ☐ **Acide** ☐ **Neutre** ☐ **Basique**<br>**Force du/des réducteur(s) : .....** |
| **FICHE TECHNIQUE**<br>**Défrisage/Lissage** | |
| Type de cheveux du modèle | ☐ **Européens** ☐ **Africains** ☐ **Maghrébins** ☐ **Métissés** |
| Votre modèle a-t-il déjà subi ou effectué une mise en forme durable ? | ☐ **Oui** ☐ **Non**<br>☐ **Permanente** ☐ **Défrisage**<br>**Date de la dernière mise en forme durable :.....** |
| Avec quel produit ? | ☐ **Thiolé** ☐ **Alcalin**<br>**Autre : préciser.....** |
| Quel produit allez-vous utiliser pour votre épreuve ? | ☐ **Thiolé :** ☐ **Très sensibilisé** ☐ **Sensibilisé** ☐ **Naturel** ☐ **Naturel résistant**<br>☐ **Alcalin :** ☐ **Sans soude** ☐ **Avec soude** ☐ **Doux/fin** ☐ **Moyen/normal** ☐ **Fort/résistant super**<br>☐ **Autre : préciser .....** |
| Avez-vous effectué une mèche test ? | **Oui** **Non** **Pourquoi : .....** |

**C.42 Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique**

- Le résultat correspond-il à votre projet ? ☐ OUI ☐ NON
- Si NON, pourquoi ? Proposer une solution.
- Si oui, justifier

---

**Je dégage le centre d'examen et les membres jury de toute responsabilité si je nuis à la qualité des cheveux et à l'état du cuir chevelu de mon modèle du fait des renseignements apportés ci-dessus.**
**Date** **Nom du modèle** **Signature du modèle** **Signature du candidat**

Utiliser un ou plusieurs gabarits pour :

| - Indiquer les zones de travail.<br>- Schématiser le contour du résultat attendu. | - Préciser le degré de la transformation. | - Décrire brièvement le protocole technique |
|---|---|---|
| 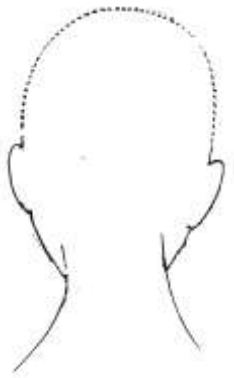 | | |
| | | |
| | | |
| | | |

# BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -

## *CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CET ET PROFESSEURS ASSISTANTS*

**L'esprit de ce nouveau Brevet Professionnel est d'évaluer le candidat pendant les épreuves dans une situation professionnelle proche du terrain.**
**Les exigences de conformité du modèle et les contraintes techniques de réalisation existent mais sont moindres.**
**Ce nouvel examen demande une ouverture à tous, pour que l'évaluation prenne du sens au niveau professionnel.**

| E2/U20 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME | | |
|---|---|---|
| Technique / Support | Conformité | Observations/Commentaires |
| Modèle | Avant l'épreuve : le modèle masculin ou féminin majeur, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur suffisante pour mettre en œuvre la technique de forme durable. | Le modèle n'est pas conforme :<br>- si une zone de la tête ne comporte pas de cheveux,<br>- 2/3 de la chevelure ne présentent pas une longueur suffisante pour recevoir la technique.<br>Le candidat ne compose pas si le modèle n'est pas conforme. Il n'émarge pas. Les membres du jury signalent sur le document « vérification du modèle » la non-conformité. Le document est joint au procès verbal.<br>Le candidat est non validé et le diplôme ne peut lui être délivré.<br>- Une chevelure « permanentée » est acceptée si le défrisage ne met pas en danger la chevelure. |
| La fiche technique | Elle est rendue au moment de l'émargement | - Un projet non rendu, il est remis au candidat une fiche technique **dès le début de l'épreuve**.<br>Le candidat la renseigne sur son temps d'épreuve, sans temps additionnel.<br>- Le jury remet au candidat avant la fin de l'épreuve la fiche technique pour qu'il renseigne la compétence C42.<br>Le jury relève la fiche technique renseignée. |
| Frisage/permanente et soins capillaires associés | Le candidat remet la fiche technique de la transformation qu'il envisage au moment de l'émargement.<br><br>La technique permet une augmentation du volume sur 2/3 de la tête minimum. | - Un candidat qui ne travaille pas sur les 2/3 de la chevelure au minimum obtient zéro à C35.<br>- Un candidat qui travaille uniquement sur les repousses se voit attribuer la note zéro à la compétence C35.<br>- Le candidat réalise ce qu'il veut sur l'éventuel tiers restant.<br>- Aucun degré de frisure, de défrisage/lissage, n'est imposé. Le candidat a décidé du degré de frisure, défrisage, sur la fiche technique.<br>- Toutes les techniques de mise en forme de frisage, défrisage/lissage sont acceptées.<br>- Le candidat fait le choix des soins capillaires |
| Défrisage/lissage et soins capillaires associées | Le candidat remet la fiche technique de la transformation qu'il envisage au moment de l'émargement.<br><br>La technique permet une diminution du volume sur 2/3 de la tête minimum. | |
| Mise en forme et coiffage | | - Les techniques de mise en forme de coiffage, les produits de coiffage et de finition sont laissés au libre choix du candidat. |

| BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE | | Notation harmonisée par la commission d'évaluation |
|---|---|---|
| **E2/U20 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME** | **Coefficient : 5** | |
| **Durée : 2h00** | Session : 2013 | |

| **Date :** | **Horaire début d'épreuve :** | **Horaire de fin d'épreuve :** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Compétences/indicateurs** | **Barème** | **Numéro des candidats** | | | | | |
| **C.33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires**<br>• Technique gestuelle maîtrisée<br>• Utilisation rationnelle des produits<br>• Respect du protocole | | | | | | | |
| *Sous total C.33* | 3 points | | | | | | |
| **C.35 Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme**<br>***Respect des conditions et préparation:***<br>• De sécurité<br>• De confort pour le modèle<br>• Préparation adaptée de la chevelure selon les exigences de la technique<br>• Sélection des produits<br>***Maîtrise de la technique :***<br>• Protocole d'application adapté au résultat attendu<br>• Gestuelle de l'application adaptée au résultat attendu<br>• Imprégnation correcte des zones à transformer<br>• Qualité de rinçage<br>***Respect des temps :***<br>• De réalisation<br>• De pause (notice d'emploi)<br>***Qualité du résultat :***<br>• Mise en valeur du résultat<br>• Conformité de la coiffure finale par rapport au projet | 2<br><br>8<br><br>2<br><br>3 | | | | | | |
| *Un candidat qui travaille uniquement sur les repousses obtient zéro à C35*<br>*Un candidat qui ne transforme pas les 2/3 de la chevelure obtient zéro à C35* | | | | | | | |
| *Sous total C.35* | 15 points | | | | | | |
| **C.42 Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique**<br>• Appréciation du résultat (Voir analyse résultat sur projet) | | | | | | | |
| *Sous total C.42* | 2 points | | | | | | |
| **TOTAL** harmonisé au demi-point supérieur | 20 points* | | | | | | |

* Toute note inférieure à la moyenne est justifiée au dos de la feuille

Nom et signature des membres jury :

-

-

# 5.3. L'épreuve optionnelle E3 au choix du candidat

## Durée : 1h – Coefficient : 5

U30 A : Option COIFFURE EVÈNEMENTIELLE

U30 B : Option COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

**Finalités et objectifs de l'épreuve**
Cette épreuve doit permettre d'évaluer la créativité et la maîtrise de techniques spécifiques de coiffure selon l'option :

- coiffure évènementielle
- coupe homme et entretien du système pilo facial.

**Le candidat indique l'option choisie au moment de l'inscription à l'examen.**

## 5.3.1. U30 A : COIFFURE EVÈNEMENTIELLE –

### A. Règlement de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en forme et de coiffage pour une coiffure évènementielle.

**Forme de l'évaluation : Pratique**
**Ponctuelle :** durée 1 heure
Le candidat réalise sur un modèle féminin majeur une coiffure évènementielle mettant en œuvre les techniques de crêpage (sur tout ou partie de la chevelure), de lissage, et de réalisation de points de fixation et/ou d'autres techniques peuvent éventuellement être associées, au choix des candidats.
En cas d'utilisation de postiches ou de rajouts ou d'accessoires ceux-ci ne doivent pas dépasser un quart de la chevelure. Les postiches ou rajouts sont coiffés pendant l'épreuve.

Le modèle féminin majeur doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur minimum de 15 cm sur un quart de la chevelure.

***Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :***

- ***en l'absence du modèle***
- ***en présence d'un modèle non conforme***

***La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.***

## BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -

## *CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CET ET PROFESSEURS ASSISTANTS*

**L'esprit de ce nouveau Brevet professionnel est d'évaluer le candidat pendant les épreuves dans une situation professionnelle proche du terrain.**
**Les exigences de conformité du modèle et les contraintes techniques de réalisation existent mais sont moindres.**
**Ce nouvel examen demande une ouverture à tous pour que l'évaluation prenne du sens au niveau professionnel.**

| E3/U30A : COIFFURE ÉVÈNEMENTIELLE | | |
|---|---|---|
| Technique / Support | Conformité | Observations/Commentaires |
| Modèle | Avant l'épreuve :<br>- Modèle féminin majeur<br>- Cheveux sur l'ensemble de la tête<br>- 15 cm au minimum de longueur sur ¼ de la chevelure | Si un seul de ces éléments n'est pas conforme, le candidat ne compose pas. Il n'émarge pas. Les membres du jury signalent sur le document « vérification du modèle » la non-conformité. Le document est joint au procès verbal.<br>Le candidat est non validé et le diplôme ne peut lui être délivré. |
| Coiffure évènementielle | Pendant l'épreuve :<br>- Les techniques de crêpage (sur tout ou partie de la chevelure), de lissage doivent être mises en œuvre.<br>- Le candidat réalise au moins deux points de fixation et/ou d'attache. | Une seule des techniques effectuée ou un seul point d'attache ou fixation le candidat obtient la note zéro à la compétence C38<br><br>D'autres techniques peuvent être associées au crêpage et au lissage, mais ce n'est pas une obligation.<br>Le candidat **peut** utiliser postiches **ou** rajouts **ou** accessoires techniques sans toutefois dépasser le ¼ de la chevelure. Si dépassement, la note obtenue à C38 est divisée par 2.<br>Les postiches et rajouts sont coiffés sur place.<br>Non coiffés sur place la note obtenue à C38 est divisée par 2. |

| BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE | | Notation harmonisée par la commission d'évaluation |
|---|---|---|
| **E3/U30A : COIFFURE ÉVÈNEMENTIELLE** | **Coefficient : 5** | |
| **Durée : 1h00** | Session : 2013 | |

| **Date :** | **Horaire début d'épreuve :** | **Horaire de fin d'épreuve :** |
|---|---|---|

| **Compétences/indicateurs** | **Barème** | **Numéro des candidats** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| *ORGANISATION*<br>• Attention portée au modèle<br>• Maitrise des règles d'ergonomie, d hygiène et de sécurité<br>• Organisation du poste de travail | | | | | | | |
| *Sous total* | 1 point | | | | | | |
| **C.38 Concevoir et réaliser des coiffures évènementielles**<br>• Logique de réalisation<br>• Maitrise des techniques (gestuelle, utilisation des outils)<br>- de crêpages<br>- de lissage<br>• Prise en compte des caractéristiques morphologiques du modèle<br>• Choix pertinent et utilisation rationnelle des produits de construction et maitrise d'application de ces derniers | | | | | | | |
| *Sous total* | 12 points | | | | | | |
| ***Une seule des techniques (crêpage, lissage, 2 points de fixation/attache) non effectuée = 0 à C38***<br>***Postiche ou rajout ou accessoires > à ¼de la cheve lure = C38 divisée par 2***<br>***Rajout ou postiches ne sont pas coiffés sur place = C38 divisée par 2*** | | | | | | | |
| *RESULTAT FINAL*<br>• Qualité du résultat : (volume, netteté, esthétisme…)<br>• Originalité/créativité<br>• Mise en valeur du modèle | | | | | | | |
| *Sous total* | 7 points | | | | | | |
| **TOTAL** harmonisé au demi-point supérieur | 20 points* | | | | | | |

* Toute note inférieure à la moyenne est justifiée au dos de la feuille

Nom et signature des membres jury :

-

-

## 5.3.2. U30 B : COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

### A. Règlement de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en œuvre de coupe, de mise en forme, de coiffage homme et de taille et/ou d'entretien du système pilo-facial.

**Forme de l'évaluation : Pratique**

**Ponctuelle :** durée 1 heure
Le candidat réalise sur un modèle masculin majeur :
- un travail de création et/ou de taille de moustaches, bouc, barbe et/ ou de rasage de finition associé.
- une coupe mode ou classique au choix du candidat suivie d'une mise en forme et d'un coiffage.

Le modèle, non rasé depuis une semaine minimum sur la zone à travailler, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire à la mise en œuvre des techniques de coupe mode ou classique. Le modèle se présente avec une coupe non préparée. Tout matériel est autorisé à l'exception des sabots de tondeuse.

Le candidat présente une photo format (10x13 cm minimum) de la coupe qu'il souhaite réaliser sur son modèle.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :
- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.
En cas d'absence de photo fournie par le candidat, le jury déterminera la coupe à réaliser.

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -**

***CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CET ET PROFESSEURS ASSISTANTS***

**L'esprit de ce nouveau Brevet Professionnel est d'évaluer le candidat pendant les épreuves dans une situation professionnelle proche du terrain.**
**Les exigences de conformité du modèle et les contraintes techniques de réalisation existent mais sont moindres.**
**Ce nouvel examen demande une ouverture à tous pour que l'évaluation prenne du sens au niveau professionnel.**

| E3/U30B : COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTÈME PILO-FACIAL. | | |
|---|---|---|
| Technique / Support | Conformité | Observations/Commentaires |
| Modèle | - Un seul modèle masculin majeur pour la coupe et le système pilo-facial.<br><br>- Chevelure sur l'ensemble de la tête, et d'une longueur nécessaire à la réalisation de la coupe choisie<br>- Barbe de longueur suffisante sur la zone à travailler | - Si le candidat vient avec deux modèles, il doit faire un choix avant son épreuve pour en conserver un seul.<br>- Si le modèle n'est pas conforme, le candidat ne compose pas. Il n'émarge pas. Les membres du jury signalent sur le document « vérification du modèle » la non-conformité. Le document est joint au procès verbal.<br>Le candidat est non validé et le diplôme ne peut lui être délivré. |
| Coupe masculine | - Sabots de tondeuse interdits. | - Si le candidat utilise le(s) sabot(s) il obtient zéro à C36.2 |
| Taille système pilo-facial | - Création<br>**et/ou**<br>Taille de moustaches, boue, barbe<br>**et/ou**<br>Rasage de finition associé<br>- Système pilo-facial qui permet taille et/ou création et/ou rasage de finition.<br>- Sabots de tondeuse interdits. | - Le candidat peut retenir soit la création ou la taille. Il n'est pas obligé d'associer un rasage de finition. C'est le candidat qui fait le choix.<br><br>- Si création ou rasage de finition, le modèle doit présenter une repousse de barbe suffisante.<br>- Si le candidat utilise le(s) sabot(s) de tondeuse, il obtient zéro à C39 |
| Photo | - Format 10 x 13 au minimum avec nom et numéro du candidat | - La photo doit permettre l'interprétation de coupe à réaliser. Elle est affichée au miroir.<br>En cas d'absence de photo ou d'une longueur de cheveux du modèle ne permettant pas la réalisation présentée, le jury détermine la coupe à réaliser (mode ou classique) en fournissant une photo au candidat. Pas de pénalité sur la note (le candidat découvre la photo au moment de la réalisation) |

| BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE | |
|---|---|
| **E3/U30B : COUPE HOMME & ENTRETIEN DU SYSTÈME PILO-FACIAL** | **Coefficient : 5** |
| **Durée : 1h00** | Session : 2013 |

Notation individuelle attribuée par un membre de la commission

| **Date :** | **Horaire début d'épreuve :** | **Horaire de fin d'épreuve :** |
|---|---|---|

| **Compétences/indicateurs** | **Barème** | **Numéro des candidats** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *ORGANISATION*<br>• Attention portée au modèle<br>• Maitrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité<br>• Organisation du poste de travail | | | | | | | |
| *Sous total* | 2 points | | | | | | |
| **C.36.2 Réaliser des coupes masculines spécifiques**<br>**Coupe :**<br>• Choix des techniques adaptées à la coupe réalisée (classique ou mode)<br>• Organisation et progression méthodique, logique de la coupe<br>• Maitrise des outils et des techniques<br>• Conformité à la photo<br>**Coiffage :**<br>• Maitrise gestuelle des techniques<br>• Utilisation adaptée du matériel<br>• Conformité à la photo | 5<br><br><br><br><br>3 | | | | | | |
| *Sous total C.36.2* | 8 points | | | | | | |
| **C.39 Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial**<br>**Rasage et/ou taille de barbe, bouc, collier, moustache et/ou rasage associé**<br>• Maitrise des gestes et des outils pour la (les) technique(s) mise(s) en oeuvre<br>• Prise en compte des caractéristiques du modèle | | | | | | | |
| *Sous total C.39* | 4 points | | | | | | |
| *RESULTAT FINAL*<br>• Mise en valeur du modèle (harmonie, coiffure/entretien pilo-facial, morphologie)<br>• Qualité du résultat :<br>- coupe<br>- coiffage<br>- entretien du système pilo-facial | | | | | | | |
| *Sous total* | 6 points | | | | | | |
| **TOTAL** | 20 points | | | | | | |

Nom et signature du membre jury :

-

# 5.4. U.41 : VENTE–CONSEIL :

## Durée : 10 minutes maximum – Coefficient : 2

### A. REGLEMENT DE L'EPREUVE :

**Finalités de l'épreuve :**
L'épreuve permet d'évaluer les compétences relatives aux activités de vente et de conseils de produits et de services.

**Évaluation**
L'évaluation porte sur :

- l'exactitude du diagnostic
- la pertinence du conseil
- la qualité de l'argumentation au regard du diagnostic établi et des attentes du client
- la qualité à la communication

**Forme de l'évaluation : Orale**
**Ponctuelle :**
Durée : 10 minutes maximum
A partir de l'observation d'un modèle et d'une situation proposée par les examinateurs, le candidat doit réaliser un diagnostic et une vente conseil de produits et/ou de services.

Les examinateurs doivent mettre à la disposition du candidat des documents et/ou des produits servant de support à l'épreuve.
Le jury est composé d'un professeur de coiffure et d'un professionnel ou d'un professeur de vente et d'un professionnel ou d'un professeur de coiffure et d'un professeur de vente. L'un des examinateurs joue le rôle de modèle et de client.

## BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE – SESSION 2013 -

## *CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CET ET PROFESSEURS ASSISTANTS*

**E4/U41 : VENTE-CONSEIL (oral)** coeff :2 Durée : 10 minutes maximum

### GÉNÉRALITÉS ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

U41 est une unité ou une sous épreuve de E4 Gestion de l'entreprise.
C'est une unité qui vérifie les compétences relatives aux activités de vente et de conseils des produits et de services.
Un des examinateurs est client. Il accepte l'observation diagnostic par rapport à la situation qu'il aura choisie.

### CONTEXTE D'INTERROGATION

La commission d'évaluation est composée de deux personnes qui n'appartiennent pas au même établissement, ou qui ne travaillent pas ensemble.
Chaque fois qu'un membre jury se verrait interroger un(e) candidat(e) qu'il connait, il change de commission en permutant avec un(e) collègue.
La commission d'évaluation est composé de la façon suivante et dans l'ordre prioritaire :

1- Un professeur de vente/un professionnel
2- Un professeur de vente/un professeur de coiffure
3- Un professeur de coiffure/un professionnel

Ne pas mettre 2 membres du jury masculin ensemble (car cela est très réducteur pour le choix des sujets).
Les commissions sont constituées le 1er jour. Elles sont modifiées le lendemain : un binôme jury sur une journée n'est jamais reconduit dans sa composition pour la deuxième journée et jours suivants

### SUJETS

La commission dispose d'un cahier/sujets pour l'ensemble des jours d'épreuve. Sur le dessus du cahier sera noté chaque jour le numéro du jury et la salle.
Le client choisit la(les) situation(s) qui lui convient(nent) dans le cahier. Avec un même sujet il interroge au maximum trois candidats.

### BARÈME/NOTATION

Le membre jury qui n'est pas le client écoute le sketch de vente, prépare la notation. Le sketch terminé, il y a concertation des deux membres pour attribuer une note harmonisée.

**Avant le début de l'épreuve, les membres jury parcourent l'ensemble des sujets pour faire leur choix. Par ailleurs, ils étudient la grille d'évaluation.**

### FONCTIONNEMENT

Les candidats entrent par vague, en fonction du nombre de jurys par salle/par centre, sous le contrôle des surveillants (autant de candidats que de commissions).
Les surveillants vérifient l'identité. Les jurys ont à leur disposition un « comptoir » avec des produits, de la documentation, des nuanciers, des fiches suivi-clientèle, des cartes de fidélité, pour deux ou trois jurys.
Le candidat arrive devant le membre jury qui est client. Le client connait la situation qu'il va « jouer ». Ce sketch ne dure pas plus de 10 minutes. Le membre jury qui observe et écoute gère la durée de l'épreuve.
A la fin de chaque demi-journée, les cahiers de sujets et les grilles de notation sont remis aux surveillants.
Les notes ne sont jamais communiquées aux candidats, ni pendant, ni après l'épreuve, ni entre membres jury.
Toute note inférieure à la moyenne est justifiée au dos de la grille de notes.

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Epreuve U41 : vente conseil** **Session 2013**

**Date :** **Centre d'examen :**

| CRITÈRES D'ÉVALUATION | Barème /20 | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | n° candidat | | | | n° candidat | | | | n° candidat | | | |
| | T.I | I | S | T.S | T.I | I | S | T.S | T.I | I | S | T.S |
| **1/ L'exactitude du diagnostic**<br>• Recenser les attentes et besoins du client (observation, questionnement).<br>• Reformuler. | | | | /3 | | | | /3 | | | | /3 |
| **2/ La pertinence du conseil**<br>• Choisir des produits, des matériels et des services en réponse à une demande ou à un besoin d'un client.<br>• Conseiller le client (présentation de l'offre et du prix, vente additionnelle). | | | | /5 | | | | /5 | | | | /5 |
| **3/ La qualité de l'argumentation au regard du diagnostic et des attentes du client**<br>• Argumenter la sélection effectuée (arguments convaincants, valorisants, pertinents).<br>• Répondre à une objection. | | | | /7 | | | | /7 | | | | /7 |
| **4/ La qualité à la communication : de l'accueil à la prise de congé du client**<br>• Mettre en œuvre une stratégie favorisant la communication (attitude avenante, présentation, aptitude générale à la communication verbale et non verbale, écoute active).<br>• Participer à la politique commerciale (fiche suivi clientèle et/ou carte de fidélité) et évaluer les satisfactions du client. | | | | /5 | | | | /5 | | | | /5 |
| **Note sur 20*** | | | | | | | | | | | | |

* Note arrondie au ½ point supérieur. Toute note inférieure à la moyenne est justifiée au dos de la feuille

| Guidance : indicateurs d'évaluation | T.I | I | S | T.S |
|---|---|---|---|---|
| 1/ Sur 3 | 0 | 0,5 à 1 | 1,5 à 2,5 | 3 |
| 2/ Sur 5 | 0 à 1 | 1,5 à 2 | 2,5 à 3,5 | 4 à 5 |
| 3/ Sur 7 | 0 à 2 | 2,5 à 3 | 3,5 à 5 | 5,5 à 7 |
| 4/ Sur 5 | 0 à 1 | 1,5 à 2 | 2,5 à 3,5 | 4 à 5 |

**Nom et signature des membres jury :**

-

-

# 6.
# Le précis académique

***Les critères d'évaluation des différentes compétences évaluées sont parfois très généraux, par exemple « le résultat est de qualité » ; le précis précise ces critères, explicite clairement ce qui est attendu. Il constitue un outil précieux pour les jurys mais aussi pour la construction des séquences d'enseignement.***

## E1 : Création – couleur - coupe – coiffage

| Compétences | **Ce sera réussi si** (critères) | **Éléments observés**<br>**(indicateurs possibles proposés à titre d'exemples)** |
|---|---|---|
| **ORGANISATION** | → Planification du travail dans le temps | • Travail achevé dans le temps imparti<br>• Exploitation des temps de pose des produits pour organiser l'enchaînement des travaux suivants, et le nettoyage du poste et des accessoires utilisés.<br>• Chronologie et coordination du travail pendant toute la durée de l'épreuve. Rapidité. Techniques respectant le mode d'emploi.<br>• Chronologie adaptée au travail à accomplir, par rapport au document (dossier) |
| | → Organisation des postes de travail | • Positionnement de la tablette à droite pour droitier, à gauche pour gaucher.<br>• Matériels adaptés à la hauteur de chacun.<br>• Disposition ordonnée des matériels et des produits nécessaires à l'activité en cours.<br>Exemples : peignoir, serviettes, cape à coupe, peignes, brosses, pinces, ciseaux, rasoirs, tondeuse, séchoir, balai à cou, vaporisateur, accessoires de protection ( coton), produits de désinfection, shampoing, produits de coiffage, tabouret, …<br>○ Disposition des matériels et produits permettant une saisie facile et rapide.<br>○ Disposition des matériels et produits regroupés par catégories.<br>• Matériels et produits nécessaires, adaptés à la réalisation, propres et en bon état<br>• Circulation sans gêne autour du modèle. |
| | → Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité | • Matériels propres tout au long de l'épreuve<br>• Netteté du bac à shampoing,<br>• remise en état du poste de travail, désinfection du matériel en fin d'épreuve<br>• Contrôle touche d'essai.<br>• Port de gants par le candidat (obligatoires pour certains actes)<br>• Peignoir, serviettes, accessoires protection de coloration.<br>• Protection de l'opérateur |
| | → Prise en compte de l'ergonomie | • Face au travail. Buste droit. Dos perpendiculaire au sol. Jambes fléchies en position debout. Bras décollés du corps.<br>• Matériels adaptés à la hauteur de chacun, à portée de mains.<br>• adaptation des différentes positions du corps pour éviter toutes contractions musculaires et blessure potentielle, réduire la fatigue physique, avoir une image plaisante |

| | | |
|---|---|---|
| | → Attitude face au modèle | • Attitudes avenantes et rassurantes.<br>• S'enquérir du bien être du modèle , de ses désirs<br>• Ton de la voix, vocabulaire, sourire (communication verbale ou non verbale), gestuelle douce, attitude ouverte. |
| **C.34. Mette en oeuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement** | → Choix et préparation des produits adaptés | • Produits conformes au règlement d'examen.<br>• **Le candidat doit mettre <u>obligatoirement</u> en œuvre <u>une technique de coloration d'oxydation révélant 2 hauteurs de ton minimum</u> avec la coloration d'origine ou de départ, et <u>une technique d'éclaircissement révélant 2 hauteurs de ton minimum avec la coloration d'oxydation proposée, sur ¼ minimum de la chevelure.</u>**<br>• Protection avec crème protectrice du contour du visage, oreilles et nuque (uniquement sur la peau).<br>• Oxydant adapté au résultat souhaité, en fonction des consignes du fabricant.<br>• Présentation du nuancier des produits utilisés, selon l'état de la chevelure (cheveux fins, secs,…) et la longueur des repousses à colorer<br>• <u>Produits permettant d'obtenir le résultat prévu sur la fiche technique.</u><br>• Préparation conforme aux consignes du fabricant |
| | → Préparation adaptée à la chevelure | • Préparation de la chevelure pour éviter les nœuds (brossage, démêlage)<br>• Élimination de produits de maquillage sur les implantations, si nécessaire.<br>• Protection avec crème protectrice du contour du visage, oreilles et nuque (uniquement sur la peau).<br>• **Séparations suivant la technique choisie, et conforme aux supports fournis dans le projet de coloration.** |
| | → Maîtrise gestuelle de l'application | • <u>Modification sur la totalité de la chevelure de la couleur existante en début d'épreuve et effets de couleurs sur ¼ minimun de la chevelure</u><br>• <u>Suivant le cas présent</u>.<br>→ <u>De 1 cm à 1,5 cm de repousses</u> :<br>○. Prise des séparations fines (dans chaque zone), horizontalement, d'épaisseur régulière, avec une élévation, tension et projection (sans plaquer la zone précédente) par rapport au cuir chevelu de l'endroit du crâne concerné.<br>○. Dépose du produit dans le sens des cellules cuticulaires (racines, longueurs), d'abord sur la mèche relevée, puis sur la mèche du bas (par rapport à la séparation).<br>→ <u>À partir de 2 cm de repousses</u> :<br>○ Dépose du produit sur la repousse intermédiaire à partir de 1,5 cm du cuir chevelu, ou sur la longueur à partir de 1,5 cm du cuir chevelu.<br>○ Puis application des repousses jusqu'à 1,5 cm. |

| | | |
|---|---|---|
| | → Emulsion et rinçage adaptés aux techniques | • Massage en décollant le produit, puis ajout d'eau tiède jusqu'à l'obtention d'une mousse crémeuse.<br>• Rinçage abondant et minutieux jusqu'à élimination totale **des produits.**<br>• Shampoing technique après couleur/décoloration<br>• Absence de traces et de produits colorants. |
| | → Conformité de la coloration par rapport au projet | • **Conformité de la réalisation par rapport aux descriptifs contenus dans le dossier remis au début de l'épreuve** |
| **C.37. Réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages** | → Evolution méthodique de la coupe | • Chevelure propre et mouillée<br>• Régularité et mise en place de la chevelure : Séparations et/ou zones de travail adaptées au résultat attendu<br>• Préparation des repères de coupe : voile de coupe,…Utilisation d'une mèche repère pour les longueurs |
| | → Maîtrise des techniques de coupe | • <u>Choix des outils adaptés aux cheveux et au résultat attendu</u> : Utilisation des ciseaux droits pour coupe nette *(coupe glissée)…*Utilisation des rasoir / ciseaux pour effiler……..Utilisation des ciseaux sculpteurs pour désépaissir.<br>• <u>Maîtrise gestuelle des outils :</u> Maniement rapide et régulier de la branche mobile des ciseaux, synchronisation dans le maniement du peigne et des ciseaux, Élévation, projection, déplacement de 0° à 180° par rapport au cuir chevelu, orientation des mèches adaptée au résultat attendu<br>• Divisions par séparations selon les techniques de chacun.<br>• Synchronisation dans le maniement du peigne et des ciseaux/rasoirs.<br>• Utilisation d'une mèche témoin pour les longueurs<br>• Pas d'ordre établi<br>• Terminaison d'une zone, avant d'en commencer une autre.<br>• <u>Autocontrôle de la coupe :</u> vérification en croix de la coupe.<br>• Finitions (possible à sec) |
| | → Conformité de la coupe par rapport au projet | • **Conformité de la réalisation par rapport aux descriptifs contenus dans le dossier.**<br>• Respect du niveau de longueur : sur la partie avant, côtés, nuque et dessus.<br>– raccourcissement de 3 cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin<br>– raccourcissement de 5 cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin<br>• Respect de la direction des mouvements, et de la ligne de forme indiquées sur la photo.<br>• Ligne de forme clairement définie. |
| **RESULTAT FINAL** | → Coiffure adaptée à la morphologie du modèle (C32) | • Mise en valeur du visage par la coiffure<br>→ Soit la coiffure a était conçue pour harmoniser la morphologie du modèle (le but étant d'ovaliser le visage!)<br>→ Soit la coiffure a était conçue pour faire ressortir les traits de caractères de la morphologie du modèle (le but étant de ne pas ovaliser le visage !)<br>• Adaptabilité et correspondance entre la coiffure et le style vestimentaire. |

| | | |
|---|---|---|
| | → Créativité de la réalisation | • Réalisation mettant en œuvre une ou divers techniques maitrisées.<br>• Harmonisation ou compensation par rapport à la morphologie du visage.<br>• Utilisation des courants de la mode (Application des principes créatifs choisis : harmonie, symétrie, asymétrie, contraste, alternance…) |
| | → Degré de la transformation | • Respect du raccourcissement :<br>*3 cm minimum sur les 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin*<br>*5cm minimum sur les 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin.*<br>*Possibilité de couper ou non sur les 1/3 restant)*<br>• Changement total de style (volume, longueur, mouvement).<br>• Apport de créativité dans la transformation. |
| | → Qualité de la coupe | • **Equilibre des longueurs, des épaisseurs**<br>• Cohérence de l'ensemble |
| | → Qualité du rendu couleur | • **Ecart de tons respectés, brillance, régularité de la couleur et ou de l'éclaircissement de la racine aux pointes…….**<br>• Absence de démarcation racines – longueurs- pointes (lorsque ce n'est pas prévu dans la fiche technique)<br>• Absence de résidus de produits sur la peau, le cuir chevelu, et les zones protégées.<br>• Valorisation du modèle par rapport à la carnation, à la couleur des yeux.<br>• Localisation des hauteurs de ton, et reflets obtenus conformes à la fiche technique. |
| | → Qualité du coiffage | • **Chevelure sèche**<br>• Netteté de la réalisation (Aspect des cheveux brillants pas de cheveux fuyants mouvements disciplinés (en place)<br>• Correspondance des volumes, des mouvements et des directions avec le projet initial<br>• Mise en valeur de la coupe<br>• Choix esthétique des mouvements.<br>• utilisation des produits (Choix, dosage)<br>• Chevelure travaillée dans le sens de la cuticule.<br>• Synchronisation dans le maniement de la brosse et du séchoir.<br>• Début de séchage d'une zone lorsque la zone précédente est sèche.<br>• Adaptation de la température et du débit d'air, en fonction de la qualité de la chevelure : pas d'agressions thermiques, pose d'embout au séchoir.<br>• Absence de marques, de cassures. |

## IE2 : Modification durable de la forme

| Compétences | Ce sera réussi si (critères) | | Éléments observés (indicateurs possibles proposés à titre d'exemples) |
|---|---|---|---|
| C.33. Mettre en oeuvre des techniques de soins capillaires | → Technique gestuelle maîtrisée | | - Respect des règles d'ergonomie.<br>- Efficacité de la protection du modèle.<br>- Qualité, dextérité gestuelle maitrisée (gestuelle douce. Pas d'écoulement ou de projection d'eau ou de produits dans les yeux ou sur le visage).Synchronisation des gestes.<br>- Respect des règles d'hygiène. |
| | → Utilisation rationnelle des produits | | - Choix correct des produits, Shampoing professionnel adapté à la chevelure et au cuir chevelu, ou shampoing technique avant permanente ou défrisage selon consigne du fabricant).<br>- Respect de la quantité optimale des produits. |
| | → Respect du protocole | | - Application des produits à utiliser au regard du diagnostic suivant la fiche technique (mode d'emploi).<br>- Respect du temps de réalisation, d'application, de pause. |
| Nature etC35. Mettre en oeuvre des techniques de modification durable de la forme | Respect des conditions et préparation | → de sécurité | - Protection de l'exécutant (tablier de protection, gants obligatoires). - - Règlementation en vigueur.<br>- Protection du modèle (peignoir et autres accessoires assurant la protection complète.<br>- voir mèche d'essai faite au préalable (défrisage). |
| | | → de confort pour le modèle | - Installation adaptée et confortable du modèle.<br>- Protection efficace du modèle.<br>- Ton et débit de la voix, sourire, attitude ouverte.<br>- Manifestation verbale ou non verbale de bien être du modèle.<br>- Questions posées au modèle à propos de son installation et de sa sensibilité à la traction pour l'enroulement des mèches. |
| | | → préparation adaptée à la chevelure selon les exigences de la technique | - Répartition correcte d'un protecteur technique.<br>- Chevelure démêlée et placée en fonction de la technique.<br>- Régularité et netteté des zones, selon la technique choisie. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | → sélection des produits | - Choix de la force du produit selon la nature et l'état des cheveux.<br>- Choix enrouleurs – choix selon les consignes du fabricant pour le défrisage).<br>- Prise en compte de la fiche technique (chevelure, cuir chevelu)<br>- Conforme à la réglementation. |
| | **Maîtrise de la technique** | → protocole d'application adapté au résultat attendu | - Chronologie correcte de la technique choisie.<br>- Chronologie correcte de l'application.<br>- Propreté de l'exécution dans son ensemble.<br>- Respect des consignes du fabricant. |
| | | → gestuelle de l'application adaptée au résultat attendu | - Prise des séparations selon la technique choisie.<br>- Travail des mèches selon la technique choisie.<br>- Tension des mèches selon la technique choisie.<br>- Prise en compte des conditions d'hygiène.<br>- Etalement régulier de la mèche. |
| | | → imprégnation correcte des zones à transformer | - Qualité de la gestuelle de l'humectation (si méthode directe).<br>- Qualité de la gestuelle de la saturation.<br>- Qualité de la gestuelle de la fixation /neutralisation.<br>- Répartition régulière des produits.<br>- Pas de produit manquant ou excédant pendant ou après l'application.<br>- Respect des consignes du fabricant. |
| | | → qualité de rinçage | - Rinçage abondant.<br>- Élimination totale du produit.<br>- Respect du confort du client (absence de projections sur le visage, les oreilles, les vêtements…).<br>- Vérification de l'élimination du produit.<br>- Vérification de l'élimination de l'eau (permanente)<br>- Respect du rinçage final<br>- Essorage doux |
| | **Respect des temps** | → de réalisation | - Respect des méthodologies : ordre d'application prévue par la notice.<br>- Respect des consignes d'utilisation, de la fiche technique<br>- Prise en compte de la sécurité<br>- Réalisation sur les 2/3 de la chevelure minimum<br>et ordre d'application prévue par la notice. |
| | | → de pause | - Respect des méthodologies : temps prévue par la notice. |
| | | → Mise en valeur du résultat | - Utilisation rationnelle des produits (construction, finition).<br>- Choix adapté des appareils et outils pour le séchage.<br>- Chevelure entièrement séchée.<br>- Mise en place de la chevelure, chevelure brillante, respect des pointes.<br>- Répartition correct des volumes. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | → Conformité de la coiffure finale par rapport au projet | - Résultat conforme, réduction ou augmentation de volume sur 2/3 de la chevelure.<br>- Différence entre l'état initial et l'état final, en conformité avec la fiche technique. |
| **C.42. Apprécier la mise en oeuvre et le résultat d'une technique** | → Appréciation du résultat (voir analyse du résultat sur projet) | | Respect de la qualité de la chevelure, du visagisme Conforme au projet<br>- Résultat seyant au visage.<br>- Choix esthétique des mouvements. |

## E3/U30A : Coiffure évènementielle

| **Compétences** | **Ce sera réussi si** (critères) | **Éléments observés**<br>**(indicateurs possibles proposés à titre d'exemples)** |
|---|---|---|
| **ORGANISATION** | → Attention portée au modèle | – Peignoir, serviette, accessoires de protection assurant le confort et la protection du modèle, protection du visage lors de la vaporisation de produits.<br>– Questions sur le confort de l'installation, sur les désirs du modèle<br>– Ton de la voix, vocabulaire, sourire (communication verbale ou non verbale), attitude avenante et rassurante, gestuelle douce |
| | → Maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité | – Nettoyage et désinfection (mains, matériels, outillages) avant et après chaque utilisation.<br>– Matériel maintenu propre tout au long de l'épreuve.<br>– Fauteuil du modèle réglé à la bonne hauteur.<br>– Attitude ergonomique de l'exécutant (Buste droit, face au travail, dos perpendiculaire au sol. Jambes fléchies en position debout. Bras décollés du corps)<br>– Remise en état du poste de travail.<br>– Désinfection du matériel en fin d'épreuve.<br>– Utilisation sécurisée des appareils électriques |

| | | |
|---|---|---|
| | → Organisation du poste de travail | – Disposition ordonnée et rationnelle des produits, des matériels, des accessoires, nécessaires et adaptés à la réalisation, propres et en bon état. |
| **C.38. Concevoir et réaliser des coiffures évènementielles** | → Logique de réalisation | – Préparation adaptée de la chevelure : orientation, brossage, démêlage de toutes les zones de la chevelure.<br>– Déroulement méthodique des opérations : préparation (dégagement, brossage…), direction et orientation de la chevelure, netteté des séparations, crêpage, lissage régulier de la racine à la pointe, finitions<br>– Logique de construction : Délimitation des zones : nuque, côtés, dessus. Commencement d'une zone lorsque la précédente est achevée<br>– Exécution : dextérité<br>– Gestion du temps et de l'espace adaptée au service exécuté |
| | → Maîtrise des techniques (gestuelle, utilisation des outils)<br>– De crêpage<br>– De lissage<br>– Points d'attaches | – Maîtrise de la gestuelle : aisance et synchronisation des gestes, aisance dans le maniement des outils.<br>– Maîtrise des outils : utilisation adaptée des outils (brosse pneumatique, différents fer à lisser, séchoir, brosse, fer à friser...) tenue et maniement correct.<br>- Mise en œuvre et maîtrise des techniques de crêpage<br>- Mise en œuvre et maîtrise des techniques de lissage<br>– Mise en œuvre et maîtrise des techniques de tressage, nattage, cannage, points d'attaches.<br>– Maîtrise des autres techniques (bouclé, lissé, vrillé, cranté ou autres)<br>– Pose de postiches, de rajouts |
| | → Prise en compte des caractéristiques morphologiques du modèle | – Prise en compte des caractéristiques du modèle : Seyant au visage et adapté à la texture du cheveu.<br>– Projet de coiffure adapté à la circonstance |

# E3/U30B : Coupe homme et entretien du système pilo-facial

| Compéte | Ce sera réussi si (critères) | | Éléments observés (indicateurs possibles proposés à titre d'exemples) |
|---|---|---|---|
| ORGANISATION | → Attention portée au modèle | | • S'informe auprès de son client de son confort ;<br>• Met en œuvre les mesures de protection nécessaire à l'activité ;<br>• Répond à ses demandes, à ses remarques. ;<br>• Utilise des soins et des techniques adaptés à la barbe et à la peau de son modèle (barbe dure, barbe souple, peau sensible…) ;<br>• L'équilibre et la répartition des volumes du projet est seyante au visage du modèle. |
| | → Maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité | | • Le linge utilisé est propre ;<br>• Les matériels et accessoires sont propres et désinfectés ;<br>• Le candidat est face à son travail, sa posture adaptée à la zone travaillée ;<br>• La hauteur du fauteuil est adaptée à la taille du candidat. |
| | → Organisation du poste de travail | | • Les matériels et les produits nécessaires à l'activité sont disposés de façon à faciliter leur saisie et sont regroupés par catégorie ; |
| C. 36.2. Réaliser des coupes masculines spécifiques | Coupe | → choix des techniques adaptées à la coupe réalisée (classique ou mode) | • Les techniques de raccourcissement ou dégradé présentées sont adaptées au projet envisagé ;<br>• Les techniques d'effilage sont adaptées à la densité, la texture du cheveu et au résultat envisagé ; |
| | | → Organisation et progression méthodique, logique de la coupe | • L'ordre établi est cohérent ;<br>• Une mèche repère est utilisée pour les longueurs ;<br>• La gestuelle est aisée et assurée ;<br>• Les jonctions entre les zones sont effectuées ;<br>• La vérification en croix est réalisée ;<br>• Les finitions sont vérifiées. |
| | | → Maîtrise des outils et des techniques | • La tenue des outils est adaptée au travail réalisé ;<br>• Le maniement des outils est régulier et rapide ;<br>• Les gestes sont synchronisés ;<br>• Les techniques présentées sont adaptées au travail choisi. |
| | | → Conformité à la photo | • La proportion des formes est correcte ;<br>• La silhouette, les textures, les directions ressemblent au projet de coupe annoncé. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | **Coiffage** | → Maîtrise gestuelle des techniques | • Le maniement des outils est régulier et rapide ;<br>• Les gestes sont synchronisés ;<br>• Les techniques présentées sont adaptées au travail choisi ;<br>• Les cheveux sont travaillés de la racine à la pointe. |
| | | → Utilisation adaptée du matériel et des produits | • Le matériel choisi permet d'obtenir le résultat de coiffure annoncé ;<br>• La tenue des outils est adaptée au travail réalisé ;<br>• Le choix des produits de coiffage est adapté à la nature des cheveux, à la texture recherchée ;<br>• Le dosage des produits de coiffage est correct. |
| | | → Conformité à la photo | • La proportion des formes est correcte ;<br>• La silhouette, les textures, les directions ressemblent au projet de coiffure annoncé. |
| **C.39. Concevoir et réaliser une** | **Rasage et/ou taille de barbe, bouc, collier, moustache et/ou rasage associé** | → Maîtrise des gestes et des outils pour la (les) technique(s) mise(s) en œuvre | • Le maniement des outils de taille (peigne, ciseaux, tondeuse…) est sûr et aisé ;<br>• Le positionnement du candidat par rapport au modèle est correct ;<br>• Les produits d'hygiène et de confort sont correctement appliqués ;<br>• Les gestes sont synchronisés. |
| | | → Prise en compte des caractéristiques du modèle | • Le choix de la forme et de la longueur de la barbe respecte l'implantation et la densité du système pilo-facial ;<br>• Le projet est seyant au visage du modèle ; |
| **RESULTAT FINAL** | → Mise en valeur du modèle (harmonie, coiffure/entretien pilo-facial, morphologie) | | → Le choix de coiffure et de barbe est adapté au style du modèle ;<br>→ Le projet d'ensemble est original et esthétique ;<br>→ Les volumes coiffure/barbe sont équilibrés ;<br>→ Les techniques de réalisation mises en œuvres complexes. |
| | → Qualité du résultat :<br>• Coupe<br>• Coiffage<br>• Entretien du système pilo-facial | | • Le tracé des contours est net ;<br>• Le dessin de barbe apparait nettement ;<br>• Le modèle ne présente pas de coupures ;<br>• Le modèle est débarrassé de toutes traces de savon, de petits cheveux ou poils ;<br>• La coiffure ne présente pas de zones d'ombre, de masse ;<br>• La mise en forme de la chevelure est nette, les cheveux brillants ;<br>• La chevelure est entièrement séchée. |